

Lausanne, le 21 août 2019

Communiqué de presse

Message de la rentrée de la conseillère d'État en charge de la formation Relever les défis du système scolaire vaudois

Le PLR Vaud a pris note du « Message de la rentrée 2019-2020 » de la conseillère d'État en charge du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), transmis hier dans le cadre d'une conférence de presse. Le parti se réjouit de voir l'éducation numérique devenir une réalité. S'il rejoint en outre la conseillère d'État dans l'usage des termes de « défis » et de « lutte contre les inégalités », il s'interroge sur les « missions » et l'aspect « financier » des grands chantiers envisagés.

Le système scolaire vaudois est confronté à de nombreux défis, dont l'amélioration continue de la qualité de la formation et l'éducation de la jeunesse aux nouveaux métiers. C'est pourquoi le PLR Vaud se réjouit de voir l'éducation numérique s'inscrire dans le cursus scolaire vaudois avec une nouvelle branche « Science informatique et projets numériques » (il avait déposé à ce sujet une intervention au Grand Conseil, via la députée Catherine Labouchère). La promotion de la formation professionnelle qui « reste une priorité », selon le communiqué de presse de l'État de Vaud, rassure également le parti, qui souhaite construire davantage de ponts entre les milieux scolaires et professionnels.

Par ailleurs, comme l'a soulevé la presse, l'aspect financier des « grands chantiers » du DFJC ne semble pas avoir été élucidé. Qui, de l'État ou des communes, devra prendre en charge les frais induits par les « nouvelles propositions » de la conseillère d'État Cesla Amarelle ? Le PLR Vaud rappelle en outre que l'organisation de l'école obligatoire est une prérogative à la fois cantonale et communale.

L'école est sans conteste LE domaine où l'État doit investir. Le PLR Vaud soutient ainsi tout investissement visant à améliorer le système scolaire. Il s'oppose par contre à ce que l'école déresponsabilise les parents. À cet égard, la Constitution vaudoise stipule à juste titre que l'école « [...] seconde les parents dans leur tâche éducative », elle ne s'y substitue pas. Ainsi, le PLR appelle la conseillère d'État à clarifier les missions de l'école obligatoire, notamment eu égard à la mesure « soutien à la parentalité ». L'école ne doit pas plus être un instrument de politique sociale. Le PLR Vaud émet ainsi pour l'heure des doutes quant à la volonté de « renforcer le soutien socio-éducatif en milieu scolaire ». Il attend toutefois la publication de la première édition du *Concept 360* (prévue en octobre), pour arrêter sa position.

À ce sujet, il craint que la conseillère d'État n'ouvre à nouveau le chantier de la LEO, alors qu'une paix scolaire et un certain équilibre ont pu être trouvés. Selon les récents bilans, la LEO a fait ses preuves. Les passerelles sont efficaces et permettent aux élèves d'évoluer, tandis que la grande majorité d'entre eux semble avoir progressé.

Le PLR Vaud étudiera minutieusement les propositions de la conseillère d'État Cesla Amarelle pour la rentrée 2019-2020 et aura encore l'occasion de se prononcer sur le « Concept 360 » quand il paraîtra.

Contacts :

Marc-Olivier Buffat, président du PLR Vaud, 079 252 78 20

Carole Dubois, cheffe du Groupe PLR au Grand Conseil, 079 602 83 36

Laurine Jobin, secrétaire générale du PLR Vaud, 079 936 71 65